

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 12 novembre 2020

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, Mme Alexia BACQUEY, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. J-F. BEAUCAMP
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Jean-Yves MAS qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE
Mme Hélène LEBLANC qui a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N° DL18112020-19: Covid-19 – Opération de chèques cadeaux à destination des habitants et au profit des commerces, artisans et prestataires de services de Lacanau

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Au vu de la crise sanitaire de Covid-19 et de son impact sans précédent sur l'activité économique en France et dans ses territoires, la commune de Lacanau a pour ambition de relancer l'économie locale par une action forte auprès des commerces locaux, en accompagnant l'activité marchande et artisanale de la ville par la distribution de chèques cadeaux aux particuliers à utiliser chez les commerces, artisans et prestataires de services de la commune de Lacanau.

Afin de mettre en place une solution immédiate et rapide, la commune souhaite conventionner avec la société BEEGIFT, dont la vocation est la défense du commerce indépendant de proximité par la mise à disposition de son service de chèques cadeaux. Dans le but de soutenir les collectivités, la société BEEGIFT s'engage à ne pas facturer sa prestation de gestion de l'opération chèques cadeaux.

Chaque foyer fiscal canalais pourra bénéficier d'un chèque cadeau d'un montant de 50 euros maximum. Pour être éligible, il faudra justifier d'un « impôt sur le revenu soumis au barème » (ligne 14 de l'avis d'impôt sur les revenus 2019) inférieur ou égal à 1 000 euros par foyer.

La société BEEGIFT se mettra en relation avec les acteurs économiques de Lacanau pour qu'ils s'inscrivent au dispositif, sans aucun engagement financier de leur part.

L'enveloppe financière inscrite au budget 2020 est de 80 000 euros.

VU le projet de convention de mandat pour l'opération des chèques cadeaux au profit des commerces, artisans et prestataires de services de la commune de Lacanau,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 10 novembre 2020,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention de mandat pour l'opération des chèques cadeaux au profit des commerces, artisans et prestataires de services de la commune de Lacanau, établie entre la ville de Lacanau et la société BEEGIFT.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour l'opération des chèques cadeaux au profit des commerces, artisans et prestataires de services de la commune de Lacanau et tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

MAIRIE DE LACANAU

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Télétransmis le :

25 NOV. 2020



Le Maire

Laurent PEYRONDET

N° 033 213 302 144 2020

1125-DL18112020-19-DE

Publié le :

25 NOV. 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

25 NOV. 2020